



Conformément aux instructions du stud book du Pur Sang Français, les conditions minimales d'acceptation de vos juments à la saillie, pour l'ensemble des haras, sont :

- être obligatoirement à jour de vaccination au regard de la Grippe Equine,
- pour le dépistage de la Métrite Contagieuse Equine, présenter un résultat négatif d'analyse (test sur un site réalisé après le 01/01/2006, valable pour la saison de monte),
- pour le dépistage de l'Artérite Virale Equine, présenter un résultat négatif d'analyse postérieur au 01/01/2006 ou présenter 2 résultats positifs stables espacés d'au moins 14 jours (dont 1 au moins réalisé après le 01/01/2006, dans le même laboratoire, valable pour la saison de monte).

**Vous pouvez prendre conseil auprès de votre vétérinaire
ou contacter le Haras de Mortrée**